



COMMUNE D'AWAE

DECISION N°010/D/SG/CIPM/C/AWAE /2025 PORTANT

ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA

CONSTRUCTION DES BLOCS LATRINES A QUATRE

COMPARTIMENTS AUX ECOLES PUBLIQUES D'ESSABI, AKOUNOU ET MOMEBELNGAL.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE

*Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
l'Arrêté N°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de communes et communes d'arrondissement ;
l'Arrêté N° 000155/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Décision n°000168/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 24 Avril 2024 portant désignation d'une Présidente par intérim à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Awaé et ses modifications subséquentes ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°008/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 du 10 juillet 2025 pour les travaux de construction des blocs latrines à quatre compartiments aux écoles publiques d'Essabi, Akounou et Momebelngal ;
le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 12 Août 2025 ;
le Procès-verbal d'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 21 Août 2025 ;
la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°012/SG/CIPM/C/AWAE/ 2025 du 21 Août 2025.*

DECIDE

Article 1 : Le Soumissionnaire FIDELICIA SARL, est attributaire de la lettre commande pour les travaux construction des blocs latrines à quatre compartiments aux écoles publiques d'Essabi, Akounou et Momebelngal , dans la Commune d'Awaé, ainsi qu'il suit :

SOUMISSIONNAIRE	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (FCFA)	COÛT PREVISIONNEL TTC	DELAI EN JOURS	RANG
FIDELICIA SARL	89 ,65%	9 999 113	10 500 000	90 jours	1 ^{er}

Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Awaé, le 29 SEPT 2025

Ampliations

- ARMP CE
- DD MINMAP MAF
- DD MINEE MAF
- IAEB AWAE
- CIPM AWAE
- ATTRIBUTAIRES
- Affichage Chrono/ Archives.

Le Maire
(Autorité Contractante)



Okono Alinga André Rém
Chevalier de l'Ordre de la Valeur